



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction générale des patrimoines

Inspection des patrimoines

N° 2012-38

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET MONUMENTS HISTORIQUES

Novembre 2012

Marc BOTLAN
Colette di MATTEO
Caroline PIEL
Olivier POISSON
Marie-Anne SIRE

Inspecteurs des patrimoines
Collège Monuments Historiques

SOMMAIRE

Introduction

I. Bibliographie

II. La conservation des témoignages de l'Histoire

- II.1 La commission des vestiges et souvenirs de guerre
- II.2 Les premières protections au titre des monuments historiques

III. La notion de ruines et les monuments historiques

- III.1 Les dommages de guerre
- III.2 les protections en tant que ruines

IV. Protections au titre des monuments historiques et protection au titre des sites

V. Le bilan des protections

VI. Les monuments aux morts

- VI.1 Les monuments aux morts protégés
- VI.2 L'édification des monuments aux morts de la commune
- VI.3 Les thèmes iconographiques
- VI.4 Les inscriptions
- VI.5 Les critères d'examen en vue d'une éventuelle protection

VII. Les mémoriaux

- VII.1 L'édification des mémoriaux
- VII.2 Les mémoriaux protégés
- VII.3 Les critères d'examen en vue d'une éventuelle protection

VIII. Les cimetières et nécropoles militaires

IX. Les actuelles demandes de protection

X. Propositions

ANNEXE 1

Liste des premières protections guerre 1914-1918

ANNEXE 2

Liste des édifices protégés en tant que ruines ou laissés à l'état de ruines

ANNEXE 3

Liste des sites protégés de la guerre 1914-1918

ANNEXE 4

Inventaire des protections par région

Pistes bibliographiques

« La guerre de 1914 n'appartient à personne, pas même aux historiens »
Antoine Prost et Jay Winter¹

Le 12 mars 2008, Lazare Ponticelli meurt à l'âge de 110 ans. Trois ans après lui, le 4 mai 2011 très exactement, Claude Stanley Choules meurt à son tour au même âge canonique. Mais qui étaient-ils donc ? Le premier, un fils d'immigrés italiens, et italien lui-même au moment de la Guerre de 1914-1918 avant d'être naturalisé français en 1939, était le dernier « Poilu » vivant en France. Le second est connu pour avoir été le dernier vétéran britannique de la Grande Guerre, mais aussi le dernier vétéran engagé dans le conflit mondial, toutes nations confondues. On aurait pu croire que ces disparitions marqueraient, à la fin de la première décennie du XXI^e siècle, l'extinction progressive, l'effacement, voire la disparition de la Première Guerre mondiale de la mémoire collective. Il n'en fut et il n'en est toujours rien : la recherche universitaire sur le sujet est florissante et les publications, savantes ou non, sont toujours aussi nombreuses ; les hauts-lieux patrimoniaux qui s'y rattachent sont toujours autant visités ; l'hypothèse de la suppression de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 ou celle de sa transformation en commémoration « de tous les morts pour la France », proposées par deux des candidats à la dernière élection présidentielle, ont suscité des débats passionnés ; enfin, l'année 2014 approchant, des initiatives commencent à se profiler dans la perspective des futures célébrations du centenaire de la guerre de 1914-1918. Parmi ces initiatives, la démarche de plusieurs collectivités visant à porter une candidature « Patrimoine mondial » auprès de l'UNESCO n'est pas la moindre. Un certain nombre d'autres touchent à la protection au titre des monuments historiques de vestiges liés à cette histoire douloureuse et fondatrice à la fois.

Dans ce cadre précis, la Direction générale des patrimoines a demandé à l'Inspection (collège des Monuments historiques), de réfléchir sur la problématique des protections des vestiges et témoignages du premier conflit mondial. Le groupe de travail, composé de Colette Di Matteo, Marie-Anne Sire, Marc Botlan, Olivier Poisson et Caroline Piel, s'est efforcé de dresser la genèse et le bilan des protections existantes, d'analyser les conditions et les critères qui ont présidé à ces décisions patrimoniales. Il a cherché aussi à voir comment augmenter de façon raisonnée le corpus des éléments protégés en évitant les deux écueils du malthusianisme et de l'inflation patrimoniale.

La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), sur le campus de l'Université Paris Ouest La Défense, est un des plus importants centres de ressources en France sur l'histoire du XX^e siècle. Le nombre d'ouvrages consacrés à la Guerre de 1914-1918 qui y sont conservés est estimé à... 50 000, hors périodiques, archives

1

Antoine PROST et Jay WINTER, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 2004.

et documents audio-visuels. Et pourtant, comme le disent deux des plus éminents historiens de cette période : « Tous les éléments de cette production ont tenté de saisir une partie ou un aspect de la guerre, et cette histoire est bien loin d'être achevée »². Il en va exactement de même pour le travail de patrimonialisation des vestiges de la guerre : la tâche n'est pas terminée. Si l'on est d'accord sur ce constat, la première question qui se pose est celle des relations qu'entretient notre pratique patrimoniale collective avec la science historique et avec la mémoire. Se pose ensuite la question du « comment faire ? » pour aller plus loin.

Le rapprochement des politiques de protection des vestiges de la guerre au titre des MH avec l'historiographie est pertinent dans la mesure où la pratique de la protection s'apparente à une forme d'écriture de l'histoire, avec ses pleins et ses déliés, ses creux et ses reliefs. Les listes des MH protégés forment un « texte » qui dit et raconte comment l'institution a envisagé l'histoire de la guerre. Comme la science historique « est fille de son temps », et que la protection au titre des MH est en quelque sorte « fille de l'histoire », il n'est pas étonnant que la dimension militaire domine largement dans les deux champs alors que le conflit n'était même pas terminé. En même temps que les historiens écrivaient l'histoire politique et surtout militaire de la guerre, on commençait à protéger les installations (abris, observatoires, plates-formes d'artillerie, ...). Cette conception de l'histoire comme « histoire-batailles » se reflète dans les listes de protection MH comme dans un miroir. Les textes des historiens comme les premières listes des MH protégés ont, de plus, une connotation politique très forte, liée évidemment aux enjeux colossaux du moment.

En revanche, cette histoire « des débuts » laissait très peu de place à la société et aux combattants, à la vie des soldats et des civils, à tout ce que l'historien Jean-Jacques Becker a résumé dans la formule « Les hommes dans la guerre »³. Et précisément, au fur et à mesure que le temps a passé et à partir de 1945 surtout, on a vu les historiens s'emparer de ces questions. On a vu apparaître dans leurs travaux la vie dans les campagnes, dans les villes, l'arrière,... On a vu apparaître aussi une des dimensions majeures de la guerre : sa dimension industrielle. Dans le même temps, et jusqu'à aujourd'hui, la politique de protection au titre des MH est massivement restée centrée sur la dimension militaire de la guerre, malgré des exceptions constituées par la protection de quelques « villages-martyrs ».

La question qui se pose à nous est donc double : comment poursuivre en matière de protection des ouvrages militaires, des installations ? La question de la protection des champs de bataille est complexe mais elle se pose bel et bien. Comment y répondre ? Elle est aussi, plus fondamentalement, de savoir comment profiter de la connaissance historique accumulée depuis cinquante ans dans les champs sociaux pour faire apparaître dans nos listes ces « hommes dans la guerre » ? Et en est-il encore temps ?

Il est un autre champ plus récemment exploité tant par les historiens que par les praticiens du patrimoine : c'est celui, très vaste, de l'histoire culturelle de la guerre et celle de ses représentations. Le champ de la commémoration a donné lieu à d'innombrables études, mais aussi à des mesures de protection. Sur les 122 MH protégés relatifs à l'histoire de la guerre, 44 sont des monuments aux morts. La question est donc là aussi, pour profiter de cette convergence, du « comment poursuivre ? » Elle est aussi, sur ce terrain, de savoir comment faire la part entre l'approche sérielle et les approches ponctuelles, et de savoir comment faire sa place au patrimoine mobilier.

² Antoine PROST et Jay WINTER, *ouvrage cité*.

³ Jean-Jacques BECKER, *L'évolution de l'historiographie de la Première Guerre mondiale*, dans *Revue historique des armées*, n° 242, 2006.

Pas plus que pour les autres champs patrimoniaux, notre pratique de protection des vestiges de la guerre ne peut se confondre ni avec la science historique ni avec les démarches purement mémorielles ou, *a fortiori*, compassionnelles. Elle a néanmoins à s'enrichir de ces pratiques opposées. Le tout est de savoir comment. Les lignes qui suivent essaient d'apporter des débuts de réponse à toutes ces questions.

I. Bibliographie

D'une manière générale, on dispose pour la Grande Guerre d'une très riche bibliographie. La bibliographie jointe en annexe n'a pas la prétention d'être exhaustive ; elle s'en tient aux ouvrages généraux d'historiens spécialisés concernant la Première Guerre mondiale et à des études plus spécifiques sur la transmission de cette mémoire. Les références données ciblent également les publications sur les monuments aux morts et sur les monuments commémoratifs.

De nombreux sites Web sont également consacrés à la guerre de 14-18, les principaux sont référencés à la fin de la bibliographie.

II. La conservation des témoignages de l'Histoire

II.1 La commission des vestiges et souvenirs de guerre

Dès 1915, une prise de conscience aiguë de la part des pouvoirs publics pointe les risques de disparition des signes de la cruauté des combats qui viennent de se dérouler et incite à une réflexion pour la conservation du souvenir de ces faits et de leurs héros. Une instance informelle est mise en place, à la sous direction des Beaux-Arts du Ministère de l'Instruction Publique ; elle s'intitule « commission des souvenirs et vestiges de guerre » et préfigure la 4^e section de la Commission des monuments historiques, créée par arrêté du 10 novembre 1920. Vouée aux « vestiges et souvenirs de guerre », elle sera à l'origine de la prise en compte réglementaire des lieux et monuments retenus pour être conservés.

Dès 1915, les travaux de la commission suivent le déplacement de la ligne de front. Ils se traduisent par l'établissement de listes, dressées par un militaire du Ministère de la Guerre, le général Dauchy, examinées et rapportées par un inspecteur général architecte nommé spécialement en 1917 pour cette mission, André Ventre.

Cette section de la commission va se réunir 10 fois entre 1917 et 1925, et examiner les propositions de protection mais aussi de radiation, puisqu'a été prévue dès l'origine une mesure de reconnaissance « provisoire » dans l'attente de pouvoir apprécier la justification d'une conservation définitive. En parallèle, un projet de loi, qui revient devant les chambres de manière récurrente entre 1915 et 1924, est le fil conducteur de cette réflexion, portée par des élus et par les services des ministères de la Guerre, des Régions Libérées et de la sous-direction des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique⁴.

La 4^e section de la commission, à partir de 1920, propose également pour les immeubles retenus pour une protection, la répartition des crédits affectés essentiellement à des travaux de sécurisation des lieux.

⁴ Un projet de loi (N° 1.579) prévoyant des dispositions complémentaires à la loi de 1913, en raison de la nature spéciale des souvenirs à conserver, est déposé dès 1915. Il fait l'objet de nombreux amendements et donne lieu à un rapport en 1921 du député Fribourg. Ce projet de loi, voté par la chambre des députés le 9/02/1922, modifié par le sénat le 15/05/1923 n'a semble-t-il jamais abouti. Le cadre légal qui s'applique donc est bien celui de la loi de 1913.

C'est à la Médiathèque du Patrimoine que sont conservés les dossiers, témoins d'une réflexion précoce et lucide sur la nécessité d'une sélection dans les choix de la mémoire⁵. Il s'agit alors d'éviter à la fois de voir disparaître et piller les lieux des combats et les ruines ; il s'agit aussi d'éviter de cristalliser les régions sinistrées dans leur état de ruine et de désolation⁶.

Le rapport d'André Ventre ne cite aucune caractéristique architecturale des lieux proposés pour être retenus et protégés, à titre définitif ou provisoire. Ce travail, en 1917, commence par les régions de l'Oise et de la Somme qui viennent d'être évacuées. La question de la protection des champs de bataille et des ruines des villages ravagés est débattue, mais pas celle des églises sinistrées qui relève de la loi sur les dommages de guerre. La protection des cimetières militaires est également discutée, et volontairement exclue à la demande du service des monuments historiques qui estime qu'ils relèvent d'une autre réflexion⁷.

II.2 Les premières protections au titre des monuments historiques

Dans les 13 départements sinistrés (Somme, Oise, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Marne, Ardennes, Meurthe et Moselle, Meuse, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges, Moselle), parmi les nombreux vestiges inventoriés à cette période, certains ont été protégés provisoirement par une instance de classement, ensuite confirmée ou levée après enquête sur le terrain. Leur réel intérêt et leur état de conservation sont évalués mais souvent des raisons d'opportunité, refus des propriétaires, coût pour l'Etat d'expropriation ou d'entretien, obstacle à la reprise économique, conduisent la 4ème section à ne pas poursuivre les projets de protection.

La première protection qui porte sur le patrimoine de la Première Guerre mondiale date du 1^{er} septembre 1920. Elle concerne à Zillisheim (Haut-Rhin) la plate-forme de tir d'artillerie du canon allemand de 380 qui mitraillait Belfort. Suivent 5 arrêtés de protection signés en 1921, 16 en 1922, 1 en 1923, 2 en 1924, 1 en 1931, 1 en 1934, 3 en 1937 et 1 en 1943.

Soit au total 30 protections prises, avant la Seconde Guerre mondiale, relatives aux vestiges et souvenirs de guerre dont 3 distinguant des monuments commémoratifs.
(voir annexe 1 : liste des premières protections)

III. La notion de ruines et les monuments historiques

III.1 Les dommages de guerre

La loi du 17 avril 1919 ouvre aux sinistrés un droit à l'indemnisation pure et simple du préjudice subi. Dans les 13 départements dévastés, les réparations intégrales des dommages de guerre sont inscrites dans la loi.

Aux monuments historiques classés avant 1914 et endommagés pendant la guerre s'ajoutent plus de 600 nouveaux classements d'édifices. Ces mesures sont adoptées par la

⁵ Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, dossiers 80/3/36-37

⁶ Sur la préoccupation de ne pas cristalliser les lieux de bataille dans leur état « vestiges de guerre » et le souci, qui s'identifie dès 1917, de voir le pays se reconstruire, de nombreuses annotations apparaissent dans les discussions autour du projet de loi 1.579 et dans les rapports de la commission "vestiges et souvenirs de guerre".

⁷ Une note, non datée (1921?), du sous-secrétariat aux Beaux-Arts ne les distingue pas comme des vestiges à protéger mais stipule : "il y aura lieu de se préoccuper de conserver par une servitude *non modificandi* leur caractère de simplicité et d'uniformité".

commission des monuments historiques pour éviter des destructions d'édifices encore réparables ou l'altération de leur caractère par des travaux mal dirigés. Seuls des architectes éprouvés pouvaient alors procéder sur ces édifices aux travaux de sauvegarde préalables à leur restauration ultérieure. L'intérêt artistique mais aussi l'intérêt financier sont pris en compte car, malgré l'ampleur des dégâts, la restauration s'avérait, dans la plupart des cas, plus économique qu'une reconstruction à neuf. 850 chantiers de restauration, dont 600 concernant des églises, furent ouverts au titre des dommages de guerre dans les années qui suivirent. Seuls 31 édifices furent jugés irréparables. La restitution, sous la direction des architectes en chef et la haute surveillance de l'Inspecteur général, Charles Genuys, devait réutiliser les vestiges subsistants et être à l'identique de l'état antérieur afin de maintenir le style et l'histoire de l'édifice.

Certaines protections furent même prises contre l'avis du maire et de la population. En 1915, Sermaize-les-Bains (Marne) demande le classement de son église, incendiée durant la bataille de la Marne entre le 6 et le 12 septembre 1914, « sous réserve que le monument reste à l'état de ruines... de façon à perpétuer le crime commis sur notre malheureux pays. L'intérieur serait transformé en ossuaire et le transept en musée du Souvenir ». La commission des monuments historiques juge cette démarche contraire à la loi de 1913. Le Conseil d'Etat se range à l'avis du service et l'église de Sermaize sera classée par décret le 29 mars 1916 et restaurée au titre des dommages de guerre.

Ainsi, la commémoration des lieux de guerre peut entrer en conflit avec la logique de la loi de 1913 qui associe protection et restauration et, dans l'exemple de Sermaize, les monuments historiques en voulant sauver le monument de la ruine, en effacent la signification emblématique.

III.2 Les protections en tant que ruines

La protection des édifices en tant que ruines pour garder la mémoire des traumatismes de la guerre est donc, par principe, écartée. L'impossibilité de lutter contre l'action conjuguée de la nature et du temps et de maintenir les ruines en l'état est rappelée à plusieurs reprises. Mais surtout, dans l'immédiat après-guerre, la conservation des ruines achoppe avec la volonté affirmée de voir le pays se reconstruire rapidement.

Cependant, quelques monuments sont protégés comme ruines telles les églises du Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais) et de Leimbach (Haut-Rhin). D'autres antérieurement protégés demeurent classés et sont laissés à l'état de ruines comme, par exemple, l'église d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais). C'est avant tout le degré de dégradation du monument qui détermine sa protection à l'état de ruines.

(voir annexe 2 : liste des protections en tant que ruines)

IV. Protections au titre des monuments historiques et protection au titre des sites

En préambule, il faut préciser que, faute de base nationale, il est difficile d'interroger la liste des sites protégés au titre de la loi de 1930. Si la liste des sites classés est publiée, celle-ci ne donne pas les raisons qui ont motivé leur protection. La liste des sites inscrits, quant à elle, n'est pas actualisée.

Même après la publication de la loi de 1930, la protection au titre des sites n'est pas, ou exceptionnellement, utilisée pour protéger les vestiges de la guerre, notamment pour les champs de bataille qui s'étendent sur plusieurs hectares. En fait, si la publication des arrêtés est postérieure à 1930, la plupart de ces dossiers avait été antérieurement examinée par la commission des monuments historiques. D'autre part, la faculté de mobiliser des crédits pour

l'entretien et la conservation incitait à privilégier la protection au titre des monuments historiques.

Si en Alsace le champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf est classé MH par deux arrêtés en 1921 et 1924, soit avant la loi de 1930, les champs de bataille de la Tête-des-Faux et du Linge sont classés MH en 1932. Il en est de même pour les terrains de Zone rouge en Lorraine de Vauquois (39 ha) et de Montfaucon d'Argonne (3 ha) qui, eux, sont classés en 1937.

La première protection au titre des sites des lieux de la guerre de 1914-1918 remonte à 1934. Il s'agit du site du château de Mondement (Marne) sur lequel le monument national de la Première Victoire de la Marne est alors en cours de construction⁸.

Il est à noter que souvent des protections au titre des monuments historiques sont venues renforcer ou compléter la protection au titre des sites. C'est le cas pour les sites de Mondement⁹, les grottes de Chapeaumont, la clairière de l'Armistice à Compiègne et le champ de bataille de Verdun. Plus récemment en 2002 et 2008, c'est une protection au titre des sites qui a été adoptée en Lorraine pour protéger les champs de bataille des Eparges et de Bois-le-Prêtre.

(voir annexe 3 : liste des sites protégés)

V. Le bilan des protections

Dans le bilan¹⁰ ont été retenus les monuments protégés comme patrimoine de la guerre de 1914-1918, ou majoritairement protégés pour cette raison. La liste des champs établie pour faciliter l'analyse du corpus s'inspire de la réflexion menée dès 1915 autour de la conservation des souvenirs et vestiges de guerre et intègre les "monuments commémoratifs" dans une acception plus large, comprenant notamment les monuments aux morts.

Les "dommages de guerre" qui constituent une problématique à part entière n'ont pas été pris en compte dans l'étude, mais les édifices en ruine protégés en tant que tels ont été inventoriés. La thématique de la Reconstruction n'est pas non plus développée, l'évaluation de l'architecture de l'entre-deux-guerres obéissant à des critères habituels en matière de protection. Dans le domaine des objets mobiliers et des représentations de la guerre (vitraux, peintures murales...) l'enquête reste à mener en associant les conservateurs des monuments historiques et les conservateurs des antiquités et objets d'art. Seuls les éléments signalés ont été notés.

Les protections au nombre de 30 avant la Seconde Guerre mondiale sont de l'ordre de 122 aujourd'hui. Ce nombre est à rapporter aux 42.779 immeubles protégés au titre des monuments historiques.

⁸ Point hautement stratégique du front où l'armée française remporta la Première Victoire de la Marne. Les emplacements pour ériger, aux frais de la Nation, les monuments commémoratifs aux deux Victoires de la Marne furent définitivement arrêtés le 10/11/1923.

⁹ Le monument est inscrit depuis le 4/10/1991.

¹⁰ Il a été établi à partir de la base Mérimée et par les membres du groupe de travail aidés par leurs collègues de l'Inspection et par les chargés d'études documentaires des CRMH (DRAC).

Pour chaque région, l'inventaire a été dressé suivant les champs suivants :

1 Les vestiges de guerre

- 10. les champs de bataille
- 11. les carrières souterraines
- 12. les ouvrages fortifiés, abris, blockhaus, tranchées, observatoires
- 13. l'armement
- 14. les lieux de logistique (hôpitaux, sièges de commandement, prisons)
- 15. les sites protégés
- 16. les ruines protégées

2 Les monuments commémoratifs

- 20. les monuments aux morts
 - 201- les monuments aux morts communaux
 - 202- autres monuments aux morts (lycée, usine...)
- 21. les mémoriaux
 - 210-aux événements de la guerre (armistice, victoire, combats)
 - 211-aux régiments français
 - 212-aux soldats allemands
 - 213-aux soldats des nations alliées
 - 214-à d'autres victimes
- 22. les cimetières
- 23. les édifices commémoratifs (chapelles, églises...)

3 Signalement Objets Mobiliers - Représentations de la guerre

(voir annexe 4 : inventaire des protections par région)

BILAN DES PROTECTIONS 14-18

	Champs de Bataille	Carrières	Ouvrages fortifiés	Armement	Lieux logistiques	Monuments aux Morts	Memoriaux	Cimetières	Edifices Commemoratifs	Ruines	Total Région
Alsace	3	-	-	1	1	1	-	1	1	1	9
Aquitaine	-	-	-	-	-	1	-	1	-		2
Bretagne	-	-	-	-	-	2	-	-	-		2
Centre	-	-	-	-	-	1	-	-	-		1
Champagne-Ardenne	-	-	4	1	-	1	2	-	1		9
Franche-Comté	-	-	-	-	-	1	1	-	-		2
Haute-Normandie						1					1
Ile-de-France	-	-	-	-	-	2	1	-	-		3
Languedoc-Roussillon	-	-	-	-	-	5	-	-	-		5
Limousin	-	-	-	-	-	1	-	-	-		1
Lorraine	3	2	6	-	3	1	4	-	1	1	21
Midi-Pyrénées	-	-	-	-	-	1	-	-	-		1
Nord-Pas-de-Calais	-	-	1	-	-	5	1	-	-	2	9
Outre-Mer	-	-	-	-	-	2	-	-	-		2
PACA	-	-	-	-	-	13	1	-	-		14
Picardie	4	9	3	2	2	-	12	1	-	1	34
Rhône-Alpes	-	-	-	-	-	6	-	-	-		6
Total par Nature	10	11	14	4	6	44	22	3	3	5	122

Auvergne	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0
Basse-Normandie	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0
Bourgogne	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0
Pays-de-la-Loire	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0
Poitou-Charentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-		0

VI. Les monuments aux morts

Environ 36 000 communes et au moins un monument aux morts par commune. Le monument aux morts communal est un monument élevé sur l'espace public de la commune par l'autorité municipale à la mémoire des soldats de la commune "Morts pour la France". La vague de construction se situe entre 1919 et 1925 et plus particulièrement entre 1920 et 1922. En dehors de l'espace public, dans des écoles, des usines, des églises..., des monuments aux morts spécifiques à la mémoire des victimes du conflit ont également été érigés.

La vision nationale du corpus fait défaut. Seule la région PACA a mené, en vue de leur protection, une étude thématique rigoureuse sur les monuments commémoratifs dont les monuments aux morts. Sur un corpus de 650 monuments aux morts, 30 ont été sélectionnés en délégation de CRPS, 13 ont été examinés en CRPS, 11 ont été inscrits et 2 classés. D'autres enquêtes thématiques ont été réalisées souvent à l'échelle du département par les services régionaux de l'Inventaire du patrimoine culturel ou les services d'archives. De nombreuses études, plus ou moins systématiques, ou des repérages existent sur le sujet.

VI.1 Les monuments aux morts protégés

On répertorie 44 monuments aux morts protégés au titre des monuments historiques : 36 monuments aux morts communaux et 8 hors de l'espace public. Toutes ces mesures de protection sont intervenues récemment entre 1982 et 2011. Ces monuments ont été protégés pour l'originalité de leur message, la singularité de leur composition formelle, la particularité de leur décor ou de leur technique, enfin et surtout pour la qualité esthétique de la sculpture et la notoriété du sculpteur.

Monuments aux Morts						
Régions	Communaux			Autres	Protection	Total
		Pacifiste	Réutilisation			
Alsace	1	-	-	-	IMH - 1996	1
Aquitaine	1	-	-	-	IMH 2005	1
Auvergne	-	-	-	-	-	0
Basse-Normandie	-	-	-	-	-	0
Bourgogne	-	-	-	-	-	0
Bretagne	1	-	1	-	IMH 1996 - 1997	2
Centre	1	-	-	-	CI. MH 1996	1
Champagne-Ardenne	1	-	-	-	IMH - 2011	1
Corse	-	-	-	-	-	0
Franche-Comté	1	-	-	-	IMH - 2004	1
Haute-Normandie	-	-	-	1	IMH -1984	1
Ile-de-France	-	-	-	2	IMH - 1994 - 2008	2
Languedoc-Roussillon	5	-	-	-	(5) CI. MH -1994 - 2005	5
Limousin	-	1	-	-	IMH 1990	1
Lorraine	-	-	-	1	-	1
Midi-Pyrénées	1	-	-	-	IMH 2005	1
Nord-Pas-de-Calais	3	-	-	2	IMH - 2009 - 2011	5
Paca	13	-	-	-	(2) CI. MH 2011 (11) IMH 2010	13
Pays-de-la-Loire	-	-	-	-	-	0
Picardie	-	-	-	-	-	0
Poitou-Charentes	-	-	-	-	-	0
Rhône-Alpes	2	1	1	2	(1) CI. MH 1926 - (5) IMH 1982 -2010	6
La Réunion	2	-	-	-	(1) IMH 2007- (1) CI MH 2004	2
Guadeloupe - Guyane- Martinique - Mayotte	-	-	-	-	-	0
Totaux	32	2	2	8	31 IMH 10 CI MH	44

VI.2 L'édification des monuments aux morts de la commune

Le contexte

La construction des monuments aux morts s'inscrit dans le cadre de la commémoration et de la glorification des morts pour la France organisées au lendemain de la Grande Guerre (manifestations d'anciens combattants, remises de médailles, appositions de plaques...). L'Etat met en place un important dispositif législatif et réglementaire destiné à canaliser les initiatives locales. La loi du 30 mai 1916 autorise la constitution d'un comité local à l'érection du monument aux morts habilité à collecter les fonds (souscriptions et subventions). Puis, la Loi du 25 octobre 1919 incite chaque commune à élever un monument aux morts et prévoit l'attribution d'une subvention d'Etat. La délibération du conseil municipal et la constitution du comité sont soumises à l'approbation préfectorale.

Le montant de la subvention de l'Etat, qui doit permettre d'élever un monument "plus digne", est fixé par la loi de finances du 31 juillet 1920. Il est proportionnel au nombre de pertes humaines subies par la commune et à la richesse de cette dernière. La loi du 29 avril 1925 interrompt le dispositif des subventions.

Devant l'ampleur du phénomène, les préfets sont invités, par circulaire du 10 mai 1920, à créer une commission pour veiller à l'esthétique des productions. Le décret du 15 juillet 1922 réglemente l'érection des monuments aux morts ; le préfet doit dorénavant statuer par arrêté sur les projets. La réponse parlementaire du 7 juillet 1922 précise que l'Etat n'a pas à prendre parti dans les différends qui peuvent apparaître entre le conseil municipal et le comité.

La circulaire du 18 avril 1919 rappelle l'interdiction, par application de la loi du 9 décembre 1905, d'apposer des symboles religieux sur les monuments aux morts quand ils sont placés sur la voie publique (c'est néanmoins possible quand ils sont situés dans les cimetières). Un arrêt du Conseil d'Etat du 4 juillet 1923 revient sur cette position et autorise les emblèmes religieux sur tous les monuments destinés à rappeler le souvenir des morts en leur reconnaissant le statut de monument funéraire.

L'emplacement

Le rôle du comité est déterminant dans le choix de l'emplacement qui doit être un terrain communal. Le choix est souvent discuté, voire controversé : lieu public ou cimetière. La recherche d'un lieu central, au cœur du bourg, près de la mairie ou de l'église, est privilégiée mais la place publique, qui est aussi un lieu de fêtes, n'est pas toujours bien acceptée.

La commande

1. Les œuvres originales de sculpteurs ou d'architectes, plus coûteuses que les réalisations sérielles, restent limitées en nombre par rapport au corpus et cantonnées aux communes d'une certaine importance.

Le choix de l'artiste est du ressort du comité. Le plus souvent, il s'oriente sur un artiste local déjà réputé, qui a été formé dans un atelier reconnu. Le comité peut décider aussi d'organiser un concours, la plupart du temps réservé à des artistes régionaux. Rarement, mais pour des projets d'envergure dans les grandes villes, le comité lance un concours de portée nationale. La renommée de l'artiste compte de manière décisive dans la sélection du maître d'œuvre.

Le style des monuments aux morts est souvent académique, ancré dans la tradition classique avec toutefois une attention portée au réalisme des détails dans le costume et l'armement. Souvent sans grande valeur artistique, les monuments aux morts ne sont pas

identifiés, a priori, comme des œuvres d'art. Peu s'inscrivent dans le courant artistique des années 20. On répertorie néanmoins des réalisations de Bourdelle, Landowski, Sarrabezolles.

2. Les œuvres sérielles se retrouvent en grand nombre sur le territoire national. Ce type de projet moins onéreux, rapide à mettre en œuvre, qui prémunit les commanditaires d'éventuelles fautes de goût et leur garantit, en principe, la qualité du produit, est privilégié, particulièrement dans les communes modestes des régions dévastées qui ont, à la fois, hâte d'honorer leurs enfants tombés au Champ d'Honneur et des investissements plus urgents à engager.

Ces commandes à des entreprises spécialisées, qui produisent des monuments aux morts en série, dont les modèles sont sur catalogues, entraînent une uniformité et une répétitivité dans les réalisations. Ces fabricants, tous concurrents, se livrent à un véritable démarchage auprès des communes, vantant les mérites de leur produit.

Les Marbreries Générales de Paris (dirigées par Gourdon), Gaudier-Rembaux (Nord), Rombaux-Roland (Nord), Decostre (Seine Maritime), Laugier (Var), Jacomet (Vaucluse) font partie des firmes qui ont fourni de nombreux monuments aux morts. Elles vendent des effigies en fonte de fer ton bronze patiné (rarement en bronze), ou ton pierre, ou peintes en couleurs naturelles, tirées en série à partir de modèles d'artistes dans les fonderies d'art du Val d'Osne, Durenne et Tusey, entre autres. Les poilus du sculpteur Charles-Henri Pourquet¹¹ rencontrent un vif succès, tout comme le "soldat mourant" de Jules Déchin, fondu par Durenne, ou le "poilu au repos" d'Etienne Camus, produit aussi bien par la fonderie Tusey que par l'établissement E. Guichard et Cie.

VI.3 Les thèmes iconographiques

Le décor porté est assez répétitif :

- Emblèmes militaires : croix de guerre, pièces d'armements (épée, casque, fusil).
- Symboles du martyre, de la victoire, du courage ou de la paix : palme, feuilles de chêne, couronne de laurier, rameau d'olivier.
- Allégories de la Patrie, de la France : le coq, le drapeau.
- Symboles funéraires : couronne mortuaire, urne funéraire, flamme.

Les thèmes sont récurrents

Le décor figuré se limite essentiellement à la représentation du soldat ou d'un personnage féminin.

-Le soldat : figure militaire du poilu sur un piédestal, fantassin armé d'un fusil, au repos, sentinelle ou combattant, à l'assaut, triomphant, marchant vers la victoire ou mourant, mort et pleuré. Les autres corps d'armées (aviation ou marine) sont assez peu représentés.

-La femme : la veuve avec l'orphelin ou une figure allégorique de la France, de la Patrie, de la Victoire, de la République, de la Ville, de la Paix.

L'iconographie peut être inspirée de scènes religieuses comme la Piéta pour le soldat mourant ou la Vierge écrasant l'aspic pour la France victorieuse piétinant l'aigle germanique.

Ces représentations conjuguent l'aspect idéalisé du soldat, dont l'expression manifeste sa volonté, sa ténacité ou sa détermination, et le réalisme dans les détails fidèles de l'uniforme et de l'armement (fusil mitrailleur, grenades). Rares sont les évocations du soldat poilu, éreinté ou effrayé et même le poilu mourant montre une expression de courage. Le danger

¹¹ N° 853 et 854 du catalogue de la fonderie du Val d'Osne, poilu baïonnette droite ou baïonnette en travers.

n'est qu'esquissé par l'image du brancardier, de l'infirmière ou des croix de bois. Si la guerre n'est pas racontée sur les monuments aux morts, les malheurs de la guerre, par contre, sont signifiés à travers les représentations de la veuve et de l'orphelin ou des dommages matériels (ruines du village).

VI.4 Les inscriptions

On trouve trois types d'inscriptions sur les monuments aux morts :

-La liste des soldats de la commune morts au combat, par ordre alphabétique ou par ordre chronologique des décès. A cette liste vient s'ajouter celle des soldats morts lors de la deuxième guerre mondiale et des conflits plus récents.

-Le texte de dédicace et les citations qui renforcent la signification du monument. Outre l'hommage rendu " à ses morts", "à ses enfants morts pour la Patrie", à ses morts "héroïques" ou "glorieux", les monuments sont porteurs de messages idéologiques rappelant les valeurs politiques ou morales telles que la détermination militaire (« On ne passe pas", "Vaincre ou mourir"), l'Honneur, la Patrie, la Liberté. Plus exceptionnels sont les monuments aux morts qui profèrent des messages pacifistes.

-Le rappel des circonstances de la construction : dates d'érection et d'inauguration, auteurs, donateurs...

VI.5 Les critères d'examen en vue d'une éventuelle protection

Ils sont largement repris de l'enquête thématique menée en Provence-Alpes-Côte d'Azur et peuvent servir de références pour étudier les futures demandes de protection.

Les critères d'analyse

Par typologie formelle

Les compositions les plus répandues sont l'obélisque, la colonne, la stèle, le mur, la pyramide, le groupe sculpté sur piédestal,

Plus rares sont les compositions architecturées d'une certaine ampleur : édicule, arc de triomphe ou forme atypique.

Par sujets et ornements, l'originalité dans un corpus

- originalité de l'iconographie, importance ou rareté du sujet,
- originalité du matériau ou de la technique à caractère expérimental ou novateur (ciment modelé à Nogent-sur-Seine, Alfred Boucher),
- spécificité du décor, photographies sur support émaillé (Saint-Martin d'Estreaux), mosaïques...

Par évaluation de la portée ou de l'importance historique dans l'histoire locale ou régionale

- circonstances particulières de l'érection,
- non-conformisme de l'inscription (monument pacifiste de Gentioux),
- notoriété du concepteur et du sculpteur,

Par examen de l'état de conservation

- respect de l'intégrité de la composition d'ensemble (socles, grilles, espace planté), de l'authenticité du monument (restaurations dommageables),
- maintien à son emplacement primitif (ou déplacement comme une mise en valeur ou, à l'inverse, une relégation),

Par appréciation du niveau de qualité artistique

- qualité artistique, liberté de l'artiste, présentation du projet au Salon, place dans la carrière du sculpteur...
- qualité d'intégration dans la composition urbaine ou paysagère.

Le croisement de ces différents critères devrait permettre d'évaluer le caractère représentatif ou exceptionnel de ces monuments, et tendre vers la sélection raisonnée des exemples les plus remarquables.

VII. Les mémoriaux

Ce sont des monuments commémoratifs érigés soit pour perpétuer le souvenir des grands événements de la guerre, soit élevés à la mémoire de certaines unités des armées pour commémorer, sur place, des faits de guerre ou des actions d'éclat.

VII.1 L'édification des mémoriaux

Le contexte

La loi du 31 décembre 1920 engage l'Etat à ériger trois monuments commémoratifs aux deux Victoires de la Marne. Le 10 novembre 1923, les emplacements sont retenus : l'éperon Nord-Est de Meaux et l'éperon du château de Mondement pour commémorer la Première Victoire de la Marne ; la butte Chalmont à Oulchy-le-Château en souvenir de la deuxième victoire. Deux monuments seulement seront réalisés¹². Celui de Meaux, concurrencé et devancé par un projet de monument commémoratif américain implanté dans le même secteur, sera finalement abandonné¹³.

L'édification des autres monuments commémoratifs est encadrée par le décret du 18 novembre 1922 : "Aucun monument commémoratif de la guerre de 14-18 ne pourra être érigé sans une autorisation accordée par décret du Président de la République sur la proposition du ministre des pensions, ou du ministre de la guerre, et, s'il y a lieu, du ministre de la marine". Suivent les conditions :

- Le ministre des pensions émet les propositions pour les monuments élevés dans les cimetières militaires.

- Le ministre de la guerre (et éventuellement de la marine) émet les propositions pour les monuments en dehors des cimetières militaires après avis des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le ministre de la guerre examine l'opportunité du projet. Le choix de l'emplacement et le caractère artistique sont examinés par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (commission des monuments historiques, section des vestiges et souvenirs de guerre)¹⁴.

Pour les monuments à élever à la mémoire des unités, il est précisé que celles-ci doivent être au moins de l'ordre de la Division et que, sur un même site de terrain, il ne peut être élevé qu'un seul monument, lequel devra obligatoirement mentionner toutes les unités en présence y ayant combattu dans une même période de temps.

Ce dernier décret s'applique pour toutes les demandes d'hommage public, aussi bien celles à l'initiative d'associations ou de comités d'anciens combattants constitués à cet effet, que celles émanant des nations alliées. Au sein du Comité mixte franco-britannique-Commission impériale des Sépultures militaires, les projets sont discutés avant d'être soumis

¹² Le monument dit des Fantômes de P. Landowski à Oulchy-le-Château édifié de 1929 à 1934 sera inauguré par le président de la République le 21/07/1935. Après le concours lancé en 1929 jugé infructueux, le monument de Mondement est érigé par l'architecte P. Bigot et le sculpteur H. Bouchard à partir de 1930. Ce chantier, interrompu faute de crédits, ne sera achevé qu'à la veille de la déclaration de la guerre de 1940, reportant son inauguration à 1951.

¹³ La recherche d'un nouvel emplacement, les négociations pour acquérir les terrains et le contexte budgétaire sont aussi pour beaucoup dans cette décision d'abandon.

¹⁴ Les rapports et avis rendus par la commission des Monuments historiques sur les monuments commémoratifs sont conservés dans les archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, dossiers 80/3/38-40-42-44-46-47-48.

réglementairement. Selon l'accord intervenu le 18 novembre 1918, les emplacements retenus sont, en principe, concédés gratuitement et à perpétuité à la Grande-Bretagne. Pour les Etats-Unis, l'American Battle Monuments Commission étudie les projets sans grande concertation avec les services français. Le nombre et l'importance des monuments américains, par rapport aux modestes monuments élevés par la France, posent un problème à la commission "vestiges et souvenirs de guerre", si bien qu'elle demande systématiquement de dédicacer les monuments "Aux armées américaines et françaises" et d'énumérer, au côté des unités américaines, les unités françaises ayant combattu dans le secteur.

VII.2 Les mémoriaux protégés

Une campagne thématique a été menée en PACA sur les monuments commémoratifs de la région, concomitamment à celle sur les monuments aux morts. Cette enquête portait sur l'ensemble du corpus et pas uniquement sur ceux commémorant la guerre de 1914-1918.

Sur le territoire national, 22 mémoriaux sont protégés au titre des MH. Aux deux monuments élevés par la nation commémorant les deux victoires de la Marne, s'ajoutent les monuments élevés par les alliés en mémoire de leurs disparus comme le monument américain de Montsec (Meuse) et ceux édifiés à la mémoire des régiments français par les associations ou comités d'anciens combattants. Le monument commémoratif du front de Champagne et de l'ossuaire de Navarin a été élevé par l'Association du souvenir aux morts des armées de Champagne présidée par le général Gouraud (communes de Sainte-Marie-à-Py et Souain-Perthes les Hurlus).

Plus étonnants sont les monuments franco-allemands élevés en 1915 dans l'Aisne par les allemands à la mémoire des soldats des deux camps morts pour la patrie. Celui de Pancy-Courtecon est érigé sur un lieu de combat tandis que celui de Saint-Quentin, édifié à l'imitation d'un temple grec par l'architecte Wilhem Wandschneider, se trouve dans le cimetière militaire de la ville.

Les Mémoriaux						
	Aux évènements de la guerre	Aux régiments français	Aux soldats allemands	Aux soldats des nations alliées	A d'autres victimes	Total Région
Champagne-Ardenne	2					2
Franche-Comté					1	1
Ile-de-France		1				1
Lorraine	1	2		1		4
Nord-Pas-de-Calais					1	1
PACA		1				1
Picardie	4	3	3	1	1	12
Nombre total	7	7	3	2	3	22

VII.3 Les critères d'examen en vue d'une éventuelle protection

- importance historique du fait commémoré
- circonstances de l'édification
- originalité de la typologie
- originalité de l'iconographie
- originalité du matériau ou de la technique
- état de conservation (authenticité, intégrité)
- qualité artistique, caractère esthétique
- notoriété du concepteur, de l'artiste
- qualité d'intégration dans la composition urbaine ou paysagère

Les monuments commémoratifs ne sont pas tous destinés à devenir des monuments historiques. La qualité du projet apparaît essentielle dans la sélection à opérer.

VIII. Les cimetières et nécropoles militaires

La loi du 29 décembre 1915 décide de la création de nécropoles nationales pour regrouper les corps des combattants morts pour la France et leur concède une sépulture à perpétuité. Cependant, la loi du 31 juillet 1920 qui confie à la nation la propriété et l'entretien des cimetières militaires, créés ou à créer, autorise aussi la restitution des corps aux familles qui en font la demande. L'ensemble de ces dispositions laissera néanmoins subsister de nombreux carrés militaires à l'intérieur de cimetières civils. Les nécropoles nationales sont à la charge du ministère des pensions (Anciens combattants) qui se prononce sur les projets d'édification de monuments commémoratifs conformément au décret du 18 novembre 1922. A l'initiative de comités privés, souvent présidés par des évêques, des monuments à caractère à la fois funéraire, religieux et commémoratif, sont élevés dans les cimetières nationaux pour honorer principalement la mémoire de disparus sans sépulture (ossuaire)¹⁵.

Bien que les premières réflexions de la commission des vestiges et souvenirs de guerre semblent exclure de la protection les cimetières militaires, celui de Moosch (Haut-Rhin) est classé en 1923. Plus récemment ont été protégés : l'ossuaire et la nécropole nationale de Fleury à Fleury devant Douaumont en 1996 et le cimetière allemand de Veslud en 1999. La protection de 2010 du cimetière des "Oubliés" de Cadillac, qui comprend un carré militaire réservé aux "Gueules cassées" et "mutilés du cerveau", victimes de la guerre de 1914-1918 soignés à l'asile psychiatrique, fait l'objet actuellement d'un recours de la part de la municipalité.

Quant aux monuments commémoratifs érigés dans les cimetières, plusieurs bénéficient d'une protection au titre des Monuments historiques.

IX. Les actuelles demandes de protection

Pour l'instant, d'après les sondages réalisés auprès des chargés d'études documentaires, les demandes formalisées de protections ne sont pas si nombreuses.

¹⁵ Dans les nécropoles nationales de l'Hartmannswillerkopf (Vosges), de Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), de Dormans (Marne) et de Douaumont (Meuse), par exemple.

Néanmoins, aujourd'hui, une association de départements du nord-est de la France a initié un dossier d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, axé sur les "Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre". Il n'est pas avéré que ce type de sites ou d'immeubles soit à même de correspondre aux critères justifiant la valeur universelle exceptionnelle exigée par la convention du Patrimoine mondial¹⁶. La possibilité d'une inscription sur cette liste repose sur l'identification de biens dont on peut justifier la valeur universelle exceptionnelle, par rapport à six critères définis par le comité du Patrimoine mondial. Toutefois, une réflexion est actuellement ouverte au niveau du comité des Biens français du Patrimoine mondial, qui a désigné plusieurs experts pour suivre ce projet. Si ce dossier devait se poursuivre, et concerner un ou plusieurs sites ou édifices, leur protection (selon le régime le mieux adapté, MH, Sites, ou autre) serait exigée comme un préalable à toute démarche de candidature auprès de l'Unesco.

Dans ces départements, un travail de réflexion et d'identification est engagé. Une quarantaine de propositions de protection au titre des Monuments historiques a été pré-reçue en Picardie. Outre des demandes au titre des sites comme la "Voie Sacrée" (Lorraine), des études thématiques sur les monuments commémoratifs sont en cours ou envisagées dans plusieurs régions (Midi-Pyrénées, Bourgogne, Aquitaine). En Pays de Loire, le service régional de l'Inventaire mène une étude sur les monuments aux morts paroissiaux.

X. Propositions

Au regard, d'une part, du cataclysme que fut la guerre de 14-18 et par comparaison, d'autre part, avec les 42.779 édifices protégés en France, le nombre des protections existantes relatives au patrimoine de la Grande Guerre (122) apparaît dérisoire. Au terme de cette étude, des propositions de méthodologie peuvent être avancées pour initier ou examiner de futures demandes de protection.

Les protections " vestiges de guerre "

Il pourrait être proposé de se référer aux listes établies par la section vestiges et souvenirs de guerre de la commission des monuments historique qui, au sortir de la guerre, repèrent les vestiges emblématiques, représentatifs d'une organisation d'ensemble, ou lieux de violents combats. Parmi les vestiges inventoriés et mis en instance de classement à partir de 1917, nombreux sont ceux qui, pour des raisons circonstanciées, n'ont pu être classés à titre définitif à l'époque. Certains d'entre eux ont pu être protégés depuis. A titre d'exemples, on pourrait citer la chapelle de la carrière de Chapeaumont à Berny-Rivière (Aisne), inscrite MH en 2000 ou les champs de bataille en Lorraine des Eparges et de Bois-le-Prêtre classés au titre des sites respectivement en 2002 et 2008.

Le critère d'authenticité s'avère essentiel dans l'évaluation à mener sur les nouveaux dossiers sachant que les vestiges ont pu être remontés, modifiés, ou aménagés, notamment pour la visite, par tout un ensemble d'acteurs et de passionnés.

Les compétences des historiens et des archéologues sont à solliciter pour interroger le rôle et la valeur de témoignage de ces vestiges dans l'histoire de la guerre. Depuis les années 1990, les archéologues du Nord et de l'Est de la France ont engagé une réflexion sur la nécessaire prise en compte des vestiges de la Grande Guerre, souvent omniprésents sur les chantiers d'archéologie préventive situés dans les anciennes zones de combats. Ces fouilles, comme celles programmées, qui apportent des données inédites sur les sépultures et gestes funéraires des soldats et sur la vie quotidienne des troupes à l'arrière, renouvellent les travaux des historiens. La création de groupes de travail pluri-disciplinaires à l'échelle de

¹⁶ cf.: <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

la région ou inter-régionaux semble à encourager. L'inspection des patrimoines peut servir de référent.

Les monuments commémoratifs

A l'échelle du territoire y compris l'Outre-mer, une campagne systématique serait à mener selon les grilles d'analyses et les critères proposés afin de procéder à une sélection rigoureuse et équilibrée sur le plan national. L'inspection des Patrimoines pourrait jouer le rôle de modérateur.

Les cimetières militaires

Considérant qu'ils ne sont pas menacés et qu'ils sont entretenus par les services du ministère délégué auprès du ministère de la défense, chargé des anciens combattants et, pour les cimetières étrangers (Angleterre, USA, Allemagne), par les pays d'origine des disparus, il ne semble pas opportun de protéger en tant que tels les cimetières militaires. En revanche, s'ils sont remarquables dans le corpus, les monuments funéraires et commémoratifs qui y sont conservés peuvent bénéficier d'une protection.

Enfin, d'autres champs d'études seraient à développer : le thème de la Reconstruction, déjà abordé dans certaines régions, qui concerne des programmes aussi importants que variés (églises, mairies, écoles, gares...). L'architecture de la Reconstruction constitue un sujet de prospection à part entière.

L'étude des « représentations de la guerre » dans les monuments historiques pourrait compléter ce travail. Une sensibilisation des Conservateurs des Monuments historiques et des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Arts, associant les services régionaux de l'Inventaire, permettrait de les inventorier et de proposer, le cas échéant, les mesures de protections adaptées.

Dans la perspective des futures commémorations de la Grande Guerre et de la célébration du Centenaire, ce travail ciblé sur la problématique des protections au titre des monuments historiques devrait ouvrir sur une réflexion plus large, à mener avec les services de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense et des Anciens combattants et la "Mission du centenaire de la première guerre mondiale, 1914-2014".

ANNEXE 1

Liste des premières protections guerre 1914-1918

1920

Alsace

-Plate-forme de batterie et constructions attenantes de la pièce 380 à Zillisheim (Haut-Rhin), Cl.MH 01/09/1920, canon allemand de 380 qui bombardait Belfort. Première protection du patrimoine du XXe siècle.

1921

Alsace

-Champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf (le Vieil Armand), communes de Hartmannswiller, Soultz-Haut-Rhin, Wattwiller et Wuenheim (Haut-Rhin), Cl.MH 02/02/1921 et sur Uffholtz, Cl.MH 16/04/1924, camp Hoche avec abris.

-Champ de bataille de la Tête-des-Faux, communes de Le Bonhomme et Lapoutroie (Haut-Rhin), Cl.MH 11/06/1921 (arrêté modificatif du 12/03/1932), sommet de la Tête-des-Faux avec ouvrages fortifiés, roche du Corbeau avec abris et ouvrages, ancienne station de funiculaire.

-Champ de bataille du Linge à Orbey (Haut-Rhin), Cl.MH 11/10/1921 (arrêté modificatif du 12/03/1932), sommet du Linge avec ouvrages fortifiés.

Picardie

-Ancien abri allemand dit du Kaiser à Bosmont-sur-Serre (Aisne), Cl.MH 22/12/1921, en béton armé dans un champ en souterrain, aurait abrité Guillaume II.

Nord-Pas-de-Calais

-Ruines de l'ancienne église abbatiale du Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais), Cl.MH 08/06/1921. L'édifice, poste d'observation, est devenu la cible des tirs ennemis. Vestiges imposants et de grande allure.

1922

Picardie

-Monument des écossais au Brisquet à Buzancy (Aisne), Cl.MH 26/06/1922, érigé le 10/08/1918 par la 17ème division du Génie français en hommage à la 51ème division écossaise ayant combattu dans le secteur, obélisque. Monument déplacé en 1935 et transporté dans le cimetière britannique voisin à la demande du comité mixte franco-britannique.

-Emplacement de pièce d'artillerie allemande à Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne), Cl.MH 20/09/1922, emplacement bétonné de la pièce d'artillerie d'un calibre de 300 mm et d'une portée de 35 à 40 km. De part et d'autre de la plate-forme de tir : vestiges de 2 blockhaus et d'un quai pour le déchargement des projectiles.

-Emplacement du canon allemand la Bertha, à Crépy, lieu-dit le Bois de l'Epine (Aisne), Cl.MH 28/04/1922, emplacement bétonné d'une pièce d'artillerie Lang Max appelée Grosse

Bertha, portée supérieure à 110 km, cuve octogonale de 5,40 m de diamètre, de part et d'autre 2 blockhaus.

Lorraine

- 2 observatoires bétonnés à Hablainville (Meurthe-et-Moselle), Cl.MH 27/01/1922, l'un orienté vers le Nord-Est, l'autre vers les Vosges, aile de soutien et allées d'accès.
- Abris dits du Prince Ruprecht de Bavière à Varennes-en-Argonne (Meuse), Cl.MH 29/06/1922, série d'ouvrages bétonnés construits par les troupes allemandes en 1915.
- Emplacement de l'ancienne ferme de Léomont à Vitrimont (Meurthe et Moselle), Cl.MH 01/05/1922, situé à la cote 350, théâtre de violents combats, reste quelques pans de murs.
- Réseau de galeries souterraines au Plateau Sainte-Anne à Clermont-en-Argonne (Meuse), Cl.MH 29/06/1922, éperon rocheux avec réseau de galeries, centre de secours et de transmission ou de refuge.
- Poste de secours dit de Manonviller à Domjevin (Meurthe-et-Moselle), Cl.MH 10/02/1922, trois galeries perpendiculaires en béton, couvertes de tôles ondulées et protégées par un talus en terre.
- Monument dit "Tranchée des Baïonnettes" (y compris le terrain) à Douaumont (Meuse), Cl.MH 06/05/1922, tranchée où ont été ensevelis lors du bombardement du 12/06/1916 les hommes de 2 compagnies du 137ème Régiment d'Infanterie, monument en béton élevé en 1920 par l'architecte André Ventre (restauration 1972-1976).
- Bas-relief sculpté en hommage aux soldats du 363ème Régiment d'Infanterie, à Pierre-Percée (Meurthe et Moselle), Cl.MH 22/05/1922, exécution de 1916 par Antoine Sartorio, sculpteur et soldat de ce régiment.

Nord-Pas-de-Calais

- Observatoire militaire à Frelinghien (Nord), Cl.MH 27/01/1922.

Champagne-Ardenne

- Fort de la Pompelle et ses abords à Puisieulx (Marne), Cl.MH 27/03/1922 (arrêtés modificatifs du 10/08/1951 et 17/03/1952), élément clé de la défense de Reims.
- Abris de blockhaus à mitrailleuses au lieu dit la Garenne à Verzy (Marne), Cl.MH 25/01/1922.
- Observatoire du Mont-Sinaï à Verzy (Marne), Cl.MH 25/01/1922.
- Deux blockhaus et chapelle Saint Lié à Ville-Dommange (Marne), Cl.MH 30/01/1922.
- Plate-forme d'artillerie au lieu-dit Noue-Ramon à Semide (Ardennes), Cl.MH 12/09/1922, emplacement de la pièce allemande à longue portée, plate-forme circulaire en béton armé, rampe de chargement des obus et salles souterraines abris et stockage munitions.

1923

Alsace

- Cimetière militaire de Moosch (Haut-Rhin), Cl.MH 05/01/1923.

1924

Alsace

- Champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf sur la commune d' Uffholtz (Haut-Rhin), Cl.MH 16/04/1924, camp Hoche avec abris, complète la protection de 1921.

Lorraine

- Ruines de l'église de Leimbach détruite pendant la guerre (Haut-Rhin), Cl.MH 26/02/1924, protection après l'abandon du projet de restauration de l'édifice.

1931

Lorraine

-Poste de commandement dans le bois des Caures à Moirey-Flabas-Crépion (Meuse), Cl. MH 05/06/1931, ouvrage de campagne en béton de 1915, pilonné le 21/02/1916, lieu où se cristallise la résistance française et où meurt le colonel Driant.

1934

Picardie

-Monument dit des Fantômes à Oulchy-le-Château (Aisne), Cl.MH 31/07/1934, monument national à la mémoire de la 2ème victoire de la Marne. Paul Landowski assisté de l'architecte Félicien Rouge. Edification 1929-1934. Inauguration 21/07/1935.

1937

Picardie

-Cote 108 et ses abords à Berry-au-Bac (Aisne), Cl.MH 11/07/1937, vestiges de tranchées et entonnoirs de mine, témoignage de la férocité des combats.

Lorraine

-Terrains de zone rouge sur la butte à Vauquois (Meuse), Cl. MH 22/09/1937, sur lesquels s'élève la colline de Vauquois, site stratégique raviné par les tirs de mines, 22 km de galeries souterraines (39 ha).

-Terrains de zone rouge à Montfaucon-d'Argonne (Meuse), Cl. MH 24/04/1937, observatoire allemand de batteries lourdes sur la colline à l'emplacement du village, blockhaus, ruines de l'ancienne collégiale, monument américain de 1938 (3 ha).

1943

Lorraine

-Hôtel de ville de Souilly (Meuse), Cl.MH 02/09/1943, poste de commandement du général Pétain durant la bataille de Verdun en 1916.

ANNEXE 2

Liste des édifices protégés en tant que ruines ou laissés à l'état de ruines

Nord-Pas-de-Calais

-Ruines de l'ancienne église abbatiale du Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais), Cl.MH 08/06/1921. L'édifice, poste d'observation, est devenu la cible des tirs ennemis. Vestiges imposants et de grande allure.

-Eglise d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), Cl.MH 20/07/1908, église laissée en ruine pour témoigner de la violence des combats.

Alsace

-Ruines de l'église de Leimbach détruite pendant la guerre (Haut-Rhin), Cl.MH 26/02/1924, protection après l'abandon du projet de restauration de l'édifice.

Lorraine

-Ruines de l'église à Ornes (Meuse), IMH 02/05/1996, unique vestige de bâti ancien d'un des neuf villages meusiens "Morts pour la France".

Picardie

-Ruines du château de Coucy à Coucy-le-Château-Auffrique (Aisne), Cl.MH liste de 1862. Donjon restauré par Viollet-le-Duc dynamité lors de la retraite allemande, demande de son maintien en l'état.

-Village du vieux Craonne (Aisne), IMH 17/03/2003, valeur de village-martyr sur le Chemin des Dames, emblématique de l'échec militaire de l'offensive de 1917, apparition des mutineries ("la chanson de Craonne").

ANNEXE 3
Liste des sites protégés de la guerre 1914-1918

Champagne-Ardenne

-Site du château de Mondement à Mondement-Montgivroux (Marne), site classé 04/06/1934.

Picardie

-Grottes de Chapeaumont, communes de Saint-Christophe-à-Berry et Berny-Rivière, anciennes carrières, abri de troupes, site inscrit le 29/01/1943.

-Clairière de l'Armistice à Compiègne, site inscrit le 18/10/1946.

Lorraine

-Champ de bataille de Verdun (partie centrale) sur les communes de Vaux-devant-Damloup, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, site classé 12/01/1967.

-Champ de bataille des Eparges, Combres-sous-les-Cotes (Meuse), site classé 26/02/2002.

-Champ de bataille du Bois le Prêtre, communes de Fey-en-Haye, Montaville, Noroy-les-Pont-à-Mousson, Pont-à-Mousson (Meurthe et Moselle), site classé 27/10/2008.

ANNEXE 4

Inventaire des protections par région

Alsace

I- Les vestiges de la guerre

10. les champs de bataille

-champ de bataille de l'Hartmannswillerkopf, communes de Hartmannswiller, Soultz-Haut-Rhin, Wattwiller et Wuenheim (Haut-Rhin), Cl.MH 02/02/1921, et sur Uffholtz, Cl.MH 16/04/1924, camp Hoche avec abris.

-champ de bataille de la Tête-des-Faux, communes de Le Bonhomme et Lapoutroie (Haut-Rhin), Cl. MH 01/03/1932, sommet de la Tête-des-Faux avec ouvrages fortifiés, roche du Corbeau avec abris et ouvrages, ancienne station de funiculaire.

-champ de bataille du Linge à Orbey (Haut-Rhin), Cl.MH 12/03/1932, sommet du Linge avec ouvrages fortifiés.

13. l'armement

-plate-forme de batterie et constructions attenantes de la pièce 380 à Zillisheim (Haut-Rhin), Cl.MH 01/09/1920, canon allemand de 380 qui bombardait Belfort (*1ère protection au titre du patrimoine XXe siècle*).

14. les lieux de logistique (hôpitaux-sièges de commandement-prisons)

-ancien châlet-hôpital de la Côte Echery à Sainte-Marie-aux Mines (Haut-Rhin), IMH 17/11/2010, chalet-hôpital en totalité et ses piscines.

16. Ruines

-ruines de l'église de Leimbach détruite pendant la guerre (Haut-Rhin), Cl.MH 26/02/1924, protection après l'abandon du projet de restauration de l'édifice.

II- les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201. les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Bennwihr (Haut-Rhin) dit monument de la Fidélité, IMH 9/12/1996, érigé en 1924 à la mémoire des morts de la commune et pour témoigner du fidèle attachement de l'Alsace et de la Lorraine à la France entre 1870 et 1914, sculpteur Charles Geiss, 2 femmes en costume traditionnel.

22. les cimetières

-cimetière militaire de Moosch (haut-Rhin), Cl. MH 05/01/1923. Propriété culture.

23. les édifices commémoratifs (chapelles, églises...)

-statue monumentale de la Vierge à l'Enfant, dite Vierge d'Alsace ou à l'Offrande, Niederbruck, IMH 30/12/1985, commande en 1920 de l'industriel Joseph Vogt en reconnaissance à la Vierge d'avoir épargné l'usine et le village, sculpture de Bourdelle, 1922.

Aquitaine

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201-les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Onesse-et-Laharie (Landes), IMH 05/07/2005, en totalité : statue, calvaire, tombeau, terrain, architectes H. Dépruneaux et Ch.Sanlaville, sculpteur H.Charlier, femme agenouillée au-dessus du caveau, poilus blessé et pris dans fils de fer.

22. les cimetières

-"cimetière des oubliés" à Cadillac (Gironde), IMH 26/04/2010 et 14/09/2010, carré militaire des "gueules cassées" soignées à l'asile de Cadillac et 98 sépultures des "mutilés du cerveau".

Auvergne

Aucun élément protégé à ce jour.

Basse-Normandie

Aucun élément protégé à ce jour.

Bourgogne

Aucun élément protégé à ce jour.

A noter : Tournus (Saône et Loire), colonne romaine surmontée du monument aux morts, seule la colonne romaine est IMH 29/04/1931

III- Signalement Objets Mobiliers - Représentations de la guerre

-Tonnerre, hôpital : prothèse de bras, lit roulant à capote amovible.

Vitraux : Essarais, église, vitrail d'A. Echivard, 1925 ; Bouze-les-Beaume, église, verrière de Froelich, 1918.

Bretagne

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201-les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Josselin (Morbihan), promenade IMH 27/02/1996, Lafargue (arch) 1922.

-monument aux morts Saint-Pol-de-Léon (Finistère), IMH 23/07/1997, décision du 8/09/1914, Chaussepied (arch), sculpteurs Larhantec et R.Quillivic, 1919-1920, réutilisation d'un ensemble religieux préexistant calvaire, exèdre avec chemin de croix, "premier monument aux morts inauguré dans le Finistère".

Centre

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201-les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Vierzon (Cher), Cl.MH 09/08/1996, E.H. Karcher, (arch), Devert et Balichon, céramistes, et L. Charbonnier, ferronnier. 2 concours lancés en 1927, travaux achevés en 1932.

Champagne-Ardenne

I- Les vestiges de la guerre

12. les ouvrages fortifiés, abris, blockhaus, tranchées, observatoires

-Fort de la Pompelle et ses abords à Puisieux (Marne), Cl.MH 27/03/1922 (arrêtés modificatifs du 10/08/1951 et 17/03/1952), élément clé de la défense de Reims.

-Abris de blockhaus à mitrailleuses au lieu-dit la Garenne à Verzy (Marne), Cl.MH 25/01/1922.

-Observatoire du Mont-Sinaï à Verzy (Marne), Cl.MH 25/01/1922.

-Deux blockhaus et chapelle Saint Lié à Ville-Dommange (Marne), Cl.MH 30/01/1922.

13. l'armement

-plate-forme d'artillerie au lieu-dit Noue-Ramon à Semide (Ardennes), Cl.MH 12/09/1922, emplacement de la pièce allemande à longue portée, plate-forme circulaire en béton armé, rampe de chargement des obus et salles souterraines abris et stockage munitions.

15. les sites protégés

-Site du château de Mondement à Mondement-Montgivroux (Marne), site classé 4/06/1934.

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201-les monuments aux morts communaux

-Monument aux morts de Nogent-sur-Seine (Aube), IMH 9/05/2011, A. Boucher, sculpteur.

21. les mémoriaux

210-aux événements de la guerre (armistice, victoire, combats)

-monument commémoratif à la Première Victoire de la Marne à Mondement-Montgivroux (Marne), IMH 4/10/1991, monument national élevé de 1931-1939 architecte P. Bigot, sculpteur H. Bouchard, inauguration 1951.

-monument commémoratif des affrontements du front de Champagne et ossuaire de Navarin sur les communes de Sainte-Marie-à-Py et Souain-Perthes-les-Hurlus (Marne), IMH 27/01/1994.

23. Les édifices commémoratifs (chapelles, églises...)

-chapelle orthodoxe russe à Saint-Hilaire le Grand à proximité du cimetière militaire russe (Marne), IMH 21/11/1989, 1937, décor A. Benois, plaques commémoratives des 4000 soldats russes morts au combat.

Corse

Aucun élément protégé à ce jour.

Franche-Comté

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201- les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Joigne (Doubs), IMH 28/07/2004, 1924, Robbe (arch), sculpteurs :
D. Albert et Le Morvan, statues de la France, poilu et écolier.

21. les mémoriaux

214 - à d'autres victimes

-monument du caporal Peugeot à Joncherey (territoire de Belfort), IMH 10/09/1998, monument rappelle la fin tragique du premier mort français de la guerre. Erigé en 1922, détruit en 1940, remonté en 1959, Sculer (arch), buste en bas-relief de Trault.

III- Signalement Objets Mobiliers - Représentations de la guerre

-autel des morts et 2 plaques funéraires, église de Fort du Plasne (Jura), OM-IMH 13/10/2005 (en verre).

-57 plaques commémoratives, église de Sellières (Jura), OM-IMH 25/11/2011, céramique de Georges-Max Claudet, 1920-1925.

-monument aux morts dans la chapelle de Dramelay (Jura), OM-IMH 13/10/2005.

Haute-Normandie

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

202-autres monuments aux morts

-monument aux morts du Lycée Corneille à Rouen (Seine-Maritime), IMH 31/12/1931, œuvre d'E. Delabarre et A. Guilloux.

III- Signalement Objets Mobiliers -Représentations de la guerre

-Vitreaux : église de Vesly (Eure), église de Saint-Ouen de Longpaon à Darnétal (Eure), église Notre-Dame de Lourdes de Sotteville les Rouen (Seine Maritime);

Ile-de-France

20. les monuments aux morts

202.- autres monuments aux morts

-monument aux élèves de l'Ecole Normale Supérieure, ENS, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris, IMH 14/11/1994, 1923, P. Landowski, sculpteur.

-monument aux élèves sportifs de préparation militaire morts pour la France lors du conflit de 1914-1918, ancien gymnase Léopold Bellan à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), IMH 26/11/2008.

21. les mémoriaux

211- aux régiments français

-monuments à la mémoire des soldats de la France d'Outre-Mer morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale, Jardin d'agronomie tropicale, Paris 75012, IMH 01/06/1994, monument "aux soldats noirs morts pour la France", "aux soldats de Madagascar", "aux cambodgiens et laotiens morts pour la France", "aux indochinois chrétiens", et monument aux soldats coloniaux de la Grande Guerre.

III- Signalement Objets Mobiliers - Représentations de la guerre

-Peinture murale : Ecole nationale supérieure de chimie, 11 rue Pierre Curie, 75005 Paris. Bibliothèque mur Sud, décor peint sur toile marouflée, Georges Leroux "Le dernier communiqué", 1924. Dépose dans les années 1960, toile roulée dans la sacristie de la chapelle du château de Vincennes (3,40X18,40m).

Mairie du Vème, salle du Souvenir.

Chapelle Saint-Yves, cité du Souvenir, 11 rue Saint Yves 75014, cité destinée aux victimes de guerre, chapelle avec peintures et vitraux de G. Desvallières, 1926, Cl.MH 05/08/1996.
Eglise de Gagny (93), "La bataille de la Marne ", toile marouflée, M. Denis, Cl. MH 23/04/1979
Gare de l'Est, Paris 75010, toile : "le départ des volontaires", de Herter, IMH.

-Vitraux : église Sainte Marguerite, bas côté droit, Paris 75011 ; église Sainte-Marie des Batignolles, chapelle des morts, Paris, 75017 ; église Notre-Dame de Clignancourt, chapelle des morts, Paris 75018 ; Mairie du Kremlin-Bicêtre (94).

Languedoc-Roussillon

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201-les monuments aux morts communaux

-monument aux morts (y compris la parcelle du square) à Clermont-l'Hérault (Hérault), Cl.MH 29/03/2005, 1921 dessin, sculptures de P. Dardé 1924-1925, installation 1931, forme de mausolée.

-monument aux morts (y compris les aménagements) à Lodève (Hérault), Cl.MH 29/03/2005, projet 1919, inauguration 1930, sculptures P. Dardé, poilu, allégorie des saisons.

-monument aux morts (y compris la stèle) à Céret (Pyrénées-Orientales), Cl.MH 17/03/1994, 1922, A. Maillol, statue de la Douleur, femme assise soutenant sa tête.

-monument aux morts (y compris la stèle) à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), Cl.MH 17/03/1994, 1923, A. Maillol, femme couchée accoudée.

-monument aux morts dans le jardin du Plateau des Poètes à Béziers (Hérault), Cl.MH 10/01/1995, monument aux morts et à la Victoire, 1925, V. Laloux et A.Cassagne (arch), sculptures J.-A. Injalbert.

III- Signalement Objets Mobiliers -Représentations de la guerre

-chapelle XVIIIe siècle ornée de toiles marouflées de Georges Desvallières, chapelle du château de Saint-Privat à Vers-Pont-du-Gard (Gard), Cl.MH 17/02/1995, le sacrifice de la guerre, la souffrance des soldats dans les tranchées.

Limousin

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201-les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Gentioux-Pigerolles (Creuse), IMH 09/02/1990, 1923 Duburgt (arch), J. Pollachi, sculpteur, E. Guichard, fondeur.

Lorraine

I- Les vestiges de la guerre

10. les champs de bataille, lieux de combats

-l'emplacement de l'ancienne ferme à Vitrimont (Meurthe et Moselle), Cl.MH 01/05/1922, à la cote 350, la ferme a été le lieu de violents combats du 23/08 au 3/09/1914, reste quelques pans de murs.

-terrains de zone rouge sur la butte à Vauquois (Meuse), Cl. MH 22/09/1937, 39 ha sur lesquels s'élève la colline de Vauquois, site âprement disputé et raviné par les tirs de mines, 22 km de galeries souterraines.

-terrains de zone rouge à Montfaucon-d'Argonne (Meuse), Cl. MH 24/04/1937, observatoire allemand de batteries lourdes sur la colline à l'emplacement du village, conquis le 26-27/09/1918 par les divisions américaines, blockhaus, ruines de l'ancienne collégiale, monument américain de 1938 (3 ha 67).

11. les carrières souterraines

-réseau de galeries souterraines au Plateau Sainte-Anne à Clermont-en-Argonne (Meuse), Cl. MH 29/06/1922, éperon rocheux avec réseau de galeries, centre de secours, de transmission ou de refuge, inaccessible.

-ouvrage dit du Kaiser-Tunnel sur les communes de Boureuilles et Lachalade (Meuse), IMH 11/06/1998, réseau souterrain dense, entrées, et infrastructures, tunnel creusé en 1915-1916 par les allemands pour acheminer à l'abri les troupes vers l'avant, comprenait hôpital, central électrique... dynamitage avant l'offensive américaine du 26/09/1918, reconstitution des entrées et réouverture.

12. les ouvrages fortifiés, abris, blockhaus, tranchées, observatoires,

-2 observatoires bétonnés à Hablainville (Meurthe-et-Moselle), Cl. MH 27/01/1922, l'un orienté vers le Nord-Est, l'autre vers les Vosges, aile de soutien et allées d'accès.

-abris dits du Prince Ruprecht de Bavière à Varennes-en-Argonne (Meuse), Cl. MH 29/06/1922, 1915, série d'ouvrages bétonnés construits par les troupes allemandes.

-fort de Vaux sur les communes de Damloup et Vaux-devant-Damloup (Meuse), Cl.MH 25/11/1970, conçu selon le système Séré de Rivières, 1881, puis renforcé, position âprement disputée.

-fort de Douaumont (Meuse), Cl.MH 25/11/1970, conçu selon le système Séré de Rivières, 1885, puis renforcé, 3 étages de galeries et de casemates, pris par les allemands le 25/02/1916, repris par les français le 24/10/1916.

-ruines du fort de Troyon y compris les ouvrages d'accompagnement sur les communes de Troyon et Lacroix-sur-Meuse (Meuse), IMH 02/11/1994, fort système Séré de Rivières, 1878, puis renforcé, résiste sous le commandement du capitaine Heym à l'offensive allemande de septembre 1914, obélisque construit en 1916 à la mémoire des défenseurs du fort.

-fort dit d'Uxegney y compris ses équipements et aménagements à Uxegney (Vosges), IMH 29/04/2002, érigé en 1882 puis renforcé, égout, glacis, réseau de fils de fer, tourelles à éclipses, casemates, galeries.

14. les lieux de logistique (hôpitaux-sièges de commandement-prisons)

-poste de secours dit de Manonviller à Domjevin (Meurthe-et-Moselle), Cl.MH 10/02/1922, trois galeries perpendiculaires en béton, couvertes de tôles ondulées et protégées par un talus en terre.

-poste de commandement du colonel Driant dans le bois des Caures à Moirey-Flabas-Crépion (Meuse), Cl. MH 05/06/1931, ouvrage de campagne en béton de 1915, pilonné le 21/02/1916, lieu où se cristallise la résistance française et où meurt le colonel Driant.

-hôtel de ville de Souilly (Meuse), Cl.MH 02/09/1943, poste de commandement du général Pétain durant la bataille de Verdun en 1916.

15. les sites protégés

-champ de bataille de Verdun (partie centrale) sur les communes de Vaux-Devant-Damloup, Douaumont, Fleury-Devant-Douaumont, site classé 12/01/1967.

-champ de bataille, les Eparges, Combres-sous-les-Cotes, site classé 26/02/2002.

-champ de bataille du Bois le Prêtre, Fey-en-Haye, Montaville, Noroy-les-Pont-à-Mousson, Pont-à-Mousson, site classé 27/10/2008.

16. Ruines

-Ruines de l'église à Ornes (Meuse), IMH 02/05/1996, unique vestige de" bâti ancien d'un des neuf villages meusiens "Morts pour la France".

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

202.- autres monuments aux morts

-monument aux morts israélites à Fleury-devant-Douaumont (Meuse), Cl. MH 02/05/1996, Commémore les israélites français, alliés et volontaires morts pour la France, architecte Stern, 1938.

21. les mémoriaux

210 - aux événements de la guerre (armistice, victoire, combats)

-monument à la Victoire et aux soldats de Verdun à Verdun (Meuse), IMH 30/10/1989, 1926, inauguré en 1929, architectes L. Chesnay et L.-A. Berthémy, sculptures de J. Boucher.

211 - aux régiments français

-monument dit Tranchée des Baïonnettes à Douaumont (Meuse), Cl. MH 06/05/1922, tranchée où ont été ensevelis lors du bombardement du 12/06/1916 les hommes de 2 compagnies du 137ème Régiment d'Infanterie, monument en béton élevé en 1920, architecte André Ventre (restauration 1972-1976).

-bas-relief sculpté en hommage aux soldats du 363ème Régiment d'Infanterie, à Pierre-Percée (Meurthe et Moselle), Cl.MH 22/05/1922, à l'entrée du cimetière.

213 - aux soldats des nations alliées

-monument commémoratif américain à Montsec (Meuse), Cl. MH 07/04/1975, érigé en 1930 par le gouvernement américain pour commémorer la réduction du saillant de Saint-Mihiel par les troupes américaines. En forme de rotonde, architecte Egerton Swartwout (endommagé en 1944, restauré en 1948).

23. les édifices commémoratifs : chapelles ou églises

-ossuaire y compris les bornes d'éclairage et la nécropole nationale de Fleury à Fleury-devant-Douaumont (Meuse), Cl. MH 02/05/1996. 1919 décision d'ériger un monument consacré aux 300.000 morts français inconnus de la bataille de Verdun, 1ère pierre 1920 par le maréchal Pétain, inauguration en 1932 par Albert Lebrun. A l'origine, l'ensemble devait comprendre un ossuaire, un sanctuaire catholique et, non réalisés 3 édifices culturels, protestant, israélite et musulman. Architecte L. Azéma, voûte gigantesque en béton armé, statuaire de B. Girardet et E.-J. Vezien, vitraux de G. Desvallières.

Midi-Pyrénées

II- Les monuments commémoratifs

20.les monuments aux morts communaux

201- les monuments aux morts communaux

-monument aux morts de Montauban, Cours Foucault (Tarn et Garonne), IMH 29/04/32, sculpteur Bourdelle, projet 1921, achèvement 1932.

Nord-Pas de Calais

I- Les vestiges de la guerre

12. les ouvrages fortifiés, abris, blockhaus, tranchées, observatoires

-observatoire militaire à Frelinghien (Nord), CI.MH 27/01/1922.

16. Ruines

-Ruines de l'ancienne église abbatiale du Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais), CI.MH 08/06/1921. L'édifice, poste d'observation, est devenu la cible des tirs ennemis. Vestiges imposants et de grande allure.

-Eglise d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), CI.MH 20/07/1908, église laissée en ruine pour témoigner de la violence des combats.

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201- les monuments aux morts communaux

-monument aux morts à Auchel (Pas-de-Calais), IMH 18/12/2009, F. Desruelles, sculpteur, concours 1924, inauguration 1928, 2 groupes : Humanité drapée d'un linceul devant 2 soldats morts.

-monument aux morts à Lens (Pas-de-Calais), IMH 9/10/2009, L. Barthelet (arch), A. Lesieux, sculpteur, concours 1921, inauguration 1925, la ville de Lens personnifiée par une femme déterminée contre l'envahisseur, poilu vigilant, femme et enfant en fuite.

-monument aux morts, dit monument de la Victoire, à Tourcoing (Nord), IMH 30/01/2009, 1923-1931, concours, E. Monestès (arch), L. Brasseur, sculpteur, au sommet : victoire ailée sur un cheval, ascension des soldats vers l'immortalité.

202 - autres monuments aux morts

-monument aux morts, avec square et cimetière, de la Cie des Mines de Lens, IMH 01/12/2009, 1925, P.-A. Schmit (arch), Gaudier-Rembaux, marbrier, en hommage aux employés de tous rangs morts pendant la guerre de 14-18.

-monument aux morts de la Cie des Mines de Béthune à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais), IMH 08/11/2011, 1923-1924, P. Capelacre sculpteur, pyramide surmonté d'un casque, bas reliefs avec défilé sous l'arc de triomphe.

21. les mémoriaux

214-à d'autres victimes

-monument à l'agent de liaison Marche à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais), IMH 08/11/2001, 1923-1925, sculpteur A.-F. Roblot, fondeur Andro, soldat mourant sa missive à la main.

III- Signalés mais édifices protégés antérieurement ou pour autres raisons

-quartier général de Foch (bureau 1er étage), ancienne Châtellenie (musée de Flandre) à Cassel (Nord), CI.MH 21/03/1910.

-quartier général de Foch dans l'ancienne abbaye de Cercamps (dit chateau de) à Frévent (Pas-de-Calais), IMH 16/09/1946 et CI. MH 15/04/1947

-quartier général français dans le château de Warlus (Pas-de-Calais), IMH 25/03/2009, à partir de 1915, conseil du 21/09/1915 : Poincaré, Joffre, Foch, Snow. 1916 installation du "Head Quarter Staff" de la 14ème Light Division de l'armée anglaise.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201 - les monuments aux morts communaux

- monument aux morts à Aubagne (Bouches-du Rhône), IMH 22/02/2010, 1922 L. Chauvet et G. Castel (arch), H. Raybaud, sculpteur.
- monument aux morts dit aussi monument aux morts du jardin des Doms à Avignon (Vaucluse), IMH 22/02/ 2010, 1924, L. Botinelli, sculpteur.
- monument aux morts (y compris le square) à Barcelonnette (Alpes de Haute-Provence), IMH 22/02/2010, 1922, P. Landowski, sculpteur.
- monument aux morts (y compris le square) à Bargemon (Var), IMH 22/02/2010, A. Bitter, sculpteur.
- monument aux morts (y compris la grille) à Cabannes (Bouches-du-Rhône), IMH 22/02/2010, 1921, F. Carli, sculpteur.
- monument aux morts à Cannes (Alpes-Maritimes), IMH 22/02/2010, 1927, A. Cheuret, sculpteur.
- monument aux morts à Château-Arnoux-Saint-Auban (Alpes de Haute-Provence), IMH 22/02/2010, 1928, A. Savignol, sculpteur.
- monument aux morts à Château-Ville-Vieille (Hautes-Alpes), IMH 22/02/2010, 1924 Paul Gondard, sculpteur.
- monument aux morts (y compris les aménagements urbains réalisés à l'occasion de sa construction) à Grasse (Alpes-Maritime), IMH 22/02/2010, 1928, G. Le Bourgeois, sculpteur.
- monument aux morts (y compris la grille) à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), IMH 22/02/2010, 1921, C. Saint-René-Taillandier, sculpteur.
- monument aux morts (parvis et aménagements) à Nice (Alpes-Maritime), Cl.MH 24/05/2011, 1919, R. Séassal (arch), A. Janniot, sculpteur.
- monument aux morts dit du Sublime Réveil, cimetière de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), Cl.MH 13/09/2011, 1925, E.Piron, sculpteur.
- monument aux morts (y compris les grilles) à Toulon (Var), IMH 22/10/2010, 1925, H. Sausse, sculpteur.

21. les mémoriaux

211 - aux régiments français

- monument aux héros de l'armée d'Orient et des terres lointaines (y compris balustrade et sol) à Marseille (Bouches-du-Rhône), Cl.MH 24/05/2011, 1927, G. Castel, architecte et A. Sartorio, sculpteur, monument national aux Poilus d'Orient pour commémorer les victimes de l'armée française tombées loin du sol français lors de la première guerre.

Pays de Loire

Aucun élément protégé à ce jour.

III- Signalement Objets Mobiliers - Représentations de la guerre

- vitraux d'A. Echivard : églises de Villaines-la-Gonnais (Sarthe), de Rouez-en-Champagne (Sarthe).
- sculptures : église de la Baconnière (Mayenne), chapiteaux du portail.

Picardie

I- Les vestiges de la guerre

10. les champs de bataille

-cote 108 et ses abords à Berry-au-Bac (Aisne), Cl.MH 11/01/1937, vestiges de tranchées et 4 entonnoirs de mine, témoignage de la férocité des combats.

-entonnoir de mines de La Boisselle à Oivillers-la-Boisselle (Somme), Cl.MH 13/08/1998, cratère de mine le plus important de Picardie, explosions du 1/07/1916 suite au travail de sape de l'armée britannique.

-réseau de tranchées au lieu-dit les Foteaux à Bouconville-Vauclair (Aisne), IMH 23/11/1999 champ de bataille fossilisé dans sous-bois qui comprend des réseaux de tranchées, d'innombrables trous d'obus, un abri bétonné pour une pièce d'artillerie, un tunnel, combats meurtriers entre avril et septembre 1917.

-la butte des Zouaves à Moulin-sous-Touvent (Oise), IMH 02/04/2002, sur la ligne de front, occupée par les français, Cie de zouaves ensevelie par l'explosion d'une mine allemande en décembre 1914.

11. les carrières souterraines

-carrières dites de l'Infirmerie et du Premier Zouave, ruines de la ferme et monument de la Croix Rompue à Confrécourt, commune de Berny-Rivière (Aisne), IMH 28/06/1990, carrières médiévales, cantonnement troupes françaises de 1914 à 1918, chapelles, nombreuses sculptures et inscriptions.

-carrière de Berry à Saint-Christophe à Berry (Aisne), IMH 04/11/1997 et Cl.MH 20/11/1998, carrière médiévale, occupée par les soldats français de 1914 à 1918- chasseurs alpins, nombreuses traces dont chapelles classées.

-chapelle de la carrière de Rouge-maison à Vailly-sur-Aisne (Aisne), Cl.MH 23/12/1998, sculptures des 1er et 3ème bataillons du 137ème RI, octobre 1917.

-carrière de Froidmont à Bray en Laonnois (Aisne), Cl.MH 17/11/1998, carrière médiévale, occupation successive par les soldats allemands, français puis américains, sculptures, graffitis. - la creute du Caïd à Aizy-Jouy (Aisne), IMH 9/04/1999 et Cl.MH 27/09/1999 de la paroi aux motifs, nommée carrière à 2 gueules (entrées) ou carrière Régnier (nom de l'exploitant), succession d'occupations alliées et ennemies de 1914 à 1918.

-carrière Saint-Blaise à Nanteuil-la-Fosse (Aisne), IMH 29/12/1999, occupation française, allemande et américaine, nombreuses traces de la Yankee Division.

-carrière du Chauffour et habitats troglodytes à Thiescourt (Oise), IMH23/11/1999, ancienne carrière, traces et sculptures de l'occupation des troupes françaises entre 1914 et 1917.

-chapelle de la carrière de Chapeaumont à Berny-Rivière (Aisne), IMH 17/07/2000, gravures et sculptures d'architectes et de sculpteurs.

-carrière de Colligis au lieu-dit le Bois retendu à Colligis-Grandelain (Aisne), IMH 26/01/2000, immense carrière exploitée au XVIe, cantonnement allemand, 137 traces, graffitis dont certains des carriers.

12. les ouvrages fortifiés, abris, blockhaus, tranchées

-ancien abri allemand dit du Kaiser à Bosmont-sur-Serre (Aisne), Cl.MH 22/12/1921, en béton armé dans un champ en souterrain, aurait abrité Guillaume II.

-abri du Kronprinz à Nampcel (Oise), IMH 26/11/1999, pavillon des officiers allemand édifié par la 18ème DI, camouflage astucieux, dénommé aujourd'hui abri du Konprinz, le konprinz de Bavière y serait venu entre mai et août 1918.

-blockhaus allemand de La Chavatte (Somme), IMH 19/04/2012, aspect d'une maison rurale, en béton armé, technique du camouflage.

13. l'armement

-plate-forme d'artillerie allemande à Coucy-le-Chateau-Auffrique (Aisne), CI.MH 20/09/1922, emplacement bétonné de la pièce d'artillerie d'un calibre de 300 et d'une portée de 35 à 40 km. De part et d'autre de la plate-forme de tir : vestiges de 2 blockhaus et d'un quai pour le déchargement des projectiles.

-plate-forme d'artillerie, emplacement du canon allemand la Grosse Bertha, à Crépy, lieu-dit le Bois de l'Epine (Aisne), CI.MH 28/04/1922, emplacement bétonné d'une pièce d'artillerie Lang Max, appelée Grosse Bertha, portée supérieure à 110 km, cuve octogonale de 5,40 m de diamètre, de part et d'autre 2 blockhaus.

14. les lieux de logistique (hôpitaux-sièges de commandement-prisons)

-salle de commandement unique dans la mairie de Doullens (Somme), CI MH 23/03/1998, réunion décisive de l'Etat-Major allié 26/03/1918 instituant un commandement unique confié au Maréchal Foch. Programme d'aménagement commémoratif en 1937-1938, vitrail d' Ansart et Gaudin, 2 toiles de Jonas et bronzes de Sicard.

-deux pièces de la maison des frères Ignorantin à Marle (Aisne), IMH 16/07/2009, décor peint par Oscar Glas, belge prisonnier des Allemands.

15. Protections sites

Grottes de Chapeau mont à Saint-Christophe-à-Berry et Berny-Rivière, anciennes carrières, abri de troupes, site inscrit le 29/01/1943.

-Clairière de l'armistice à Compiègne, site inscrit le 18/10/1946.

16. Ruines

-Village du vieux Craonne (Aisne), IMH 17/03/2003, valeur de village-martyr sur le Chemin des Dames, emblématique de l'échec militaire de l'offensive de 1917, apparition des mutineries ("la chanson de Craonne").

II- Les monuments commémoratifs

21. les mémoriaux

210 - aux événements de la guerre (armistice, victoire, combats)

-monument de la pierre Haudroy à la Flamengrie (Aisne), IMH 22/12/1997, élevé en 1925 à l'endroit précis où les plénipotentiaires allemands traversèrent les lignes françaises pour recevoir les conditions de l'armistice le 7/11/1918, conçu par l'architecte L. Rey, dynamité par les allemands en 1940, reconstruit en 1948. En retrait du monument subsistent quelques vestiges de la pierre originelle.

-Monument dit des Fantômes à Oulchy-le-Château (Aisne), CI.MH 31/07/1934 monument national à la mémoire de la 2ème victoire de la Marne. P. Landowski assisté de l'architecte F. Rouge. Edification 1929-1934. Inauguration 21/07/1935.

-la clairière de l'armistice à Compiègne (Oise), CI.MH 7/09/2001, rond-point 100 m de diamètre aménagé en 1922, monuments commémoratifs aux défenseurs de la patrie et aux alsaciens et lorrains, wagon et abri, statue du Maréchal Foch 1937, réaménagement en 1950.

-monument de la Croix Brisée et sa borne à Nouvron-Vingré (Aisne), IMH 28/06/ 1990, croix érigée à l'emplacement des tranchées allemandes abandonnées en 1917.

211- aux régiments français

-monument dit des basques sur le plateau de Californie à Craonnelle (Aisne), IMH 17/06/2003, élevé à la mémoire de la 36ème division d'infanterie qui était essentiellement composée de troupes du Sud-Ouest, érigé en 1928 à l'initiative des anciens combattants du Sud-Ouest, souscriptions publiques et subventions des communes basques, obélisque avec paysan en

costume traditionnel et béret tourné vers le "pays", dos au champ de bataille, Forest (arch),
Grange, sculpteur.

-monument commémoratif dans le cimetière de Cuise-la-Motte (Oise), Cl.MH 17/11/1998, élevé en 1923 à la mémoire de 22 combattants du 102ème RI et du 236ème RAC tombé lors du combat du Mont du Crocq, le 12/09/1914, H. Edeline, marbrier.

-monument avec sa clôture aux fusillés pour mutinerie à Nouvron-Vingré (Aisne), IMH 30/04/1997, exemple unique de monument élevé à la mémoire de soldats fusillés par ordre de l'autorité militaire. Il s'agit de six soldats du 298ème RI exécutés en décembre 1914 pour avoir refusé de poursuivre un assaut voué à l'échec. Réhabilités par la cour de Cassation en 1921, un monument à leur mémoire leur fut élevé.

212 - aux soldats allemands

-monument franco-allemand à Pancy-Courtecon (Aisne), IMH 22/12/1997, élevé par les allemands en 1915 à la mémoire des victimes allemandes et françaises, obélisque sur abri bétonné abritant un poste d'observation.

-monument funéraire dans le cimetière militaire allemand à Saint-Quentin (Aisne), IMH 13/01/2000, érection en 1915 à la mémoire des soldats des deux camps. Architecte allemand Wilhelm Wandschneider, imitation de temple grec, 2 statues en bronze de guerriers grecs de Geg Lauchhammer.

-monument allemand à Flaucourt (Somme) IMH 23/11/1999, érigé pendant la guerre entre octobre 1914 et juin 1916, sobriété mur de briques et fronton avec "Pour l'honneur des fils d'Allemagne tombés pour le kaiser et le Reich".

213 - aux soldats des nations alliées

-monument des écossais au Brisquet à Buzancy (Aisne), Cl.MH 26/06/1922, érigé le 10/08/1918 par la 17ème division du Génie français en hommage à la 51ème division écossaise ayant combattu dans le secteur, obélisque. Monument déplacé en 1935 et transporté dans le cimetière britannique voisin à la demande du comité mixte franco-britannique.

214 - à d'autres victimes

-la stèle Amaury à Nouvron-Vingré (Aisne), IMH 30/01/1998, stèle civile commémorative érigée par les 298ème, 328ème et 42ème RI à la mémoire de la famille Amaury-Lacareux, fusillée par les allemands le 20/09/1914.

22. les cimetières

-cimetière militaire allemand à Veslud (Aisne), IMH 08/11/1999, nécropole érigée par les allemands à proximité d'un hôpital de campagne, remaniement dans les années 1980, environnement remarquable, stèles d'origine, monument aux morts, architecte Scholzen de Düsseldorf.

Poitou-Charentes

Aucun élément protégé à ce jour.

A noter : Bassac (Charente), vestiges de l'ancienne église Saint-Nicolas qui servent de base à une place qui porte le monument aux morts, seuls les vestiges de l'église sont IMH 03/03/1992.

Rhône-Alpes

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201. monuments aux morts communaux

- monument aux morts à La Verpillère (Isère), Cl.MH 29/03/1926, 1919-1921, dans bloc à cupules dite "Pierre de Milliet" d'époque préhistorique, statue "la Gloire" d'E.Frémiet.
- monument aux morts à La Côte-Saint-André (Isère), IMH 01/04/2003, 1919, A. Maspoli et J. Lesage, sculpteurs, inauguration 1922, évoque le travail des femmes pendant la guerre.
- monument aux morts à Saint-Martin-d'Estreaux (Loire), IMH 21/02/1989, 1922, J.-B. Picaud, sculpteur, photographies émaillées des défunts et texte pacifiste : "Maudite soit la guerre et ses auteurs", mal accepté inauguré qu'en 1947.
- monument aux morts dans dans l'Île du Souvenir du parc de la Tête d'Or à Lyon (Rhône), IMH 04/11/1982, 1924-1930, T. Garnier (arch), J. Larrivé, L. Bertola et Cl. Grange, sculpteurs.

202. autres monuments aux morts

- monument aux morts dans l'ancienne manufacture d'armes de Saint-Etienne (Loire), IMH 20/03/2006.
- monument aux morts dans le site minier dit "Puits Couriot" à Saint-Etienne (Loire), IMH 22/04/2010.

Départements d'Outre-Mer

II- Les monuments commémoratifs

20. les monuments aux morts

201. les monuments aux morts communaux

- monument aux morts de la Grande Guerre à Saint-Denis (Réunion), IMH en totalité 17/10/2007, souscription 1918, inauguration en 1923, colonne surmontée d'un ange tenant une couronne de laurier, piédestal, emmarchement avec obus et palmes.
- monument aux morts à Salazie (Réunion), Cl.MH en totalité 05/05/2004, 1930, C. Sarrabezolles, sculpteur, plâtre 1921, guerrière dénudée (Jeanne d'Arc ?) en bronze.

Pistes bibliographiques

Ouvrages généraux

- A. BECKER et S. AUDOIN-ROUZEAU, *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Gallimard, « Découvertes », 1998.
- A. BECKER, *Les Monuments aux Morts -Mémoire de la Grande Guerre*, éditions Errance, collection « Art et Patrimoine », 1991.
- A. BECKER et S. AUDOIN-ROUZEAU, *1914-1918. Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, réédition Folio-Histoire, 2003.
- A. BECKER, *La guerre et la foi*, 1994.
- A. BECKER, *Les Monuments aux morts. Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1988.
- A. BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre : populations occupées, déportés civils et prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998.
- A. BECKER, *La mémoire dans tous ses états. La Grande Guerre entre mémoire et oubli. Les Cahiers français*, n°303, juillet/août 2001 p. 48-55.
- J.-J. BECKER et S. AUDOIN-ROUZEAU, *Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Presses de l'université, Paris-X-Nanterre, 1990.
- J.-J. BECKER et S. AUDOIN-ROUZEAU, *La France, la nation, la guerre, 1850-1920*, Éditions Sedes, 1995
- L. CAPDEVILLA, D. VOLDMAN, *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002.
- Y. DESFOSSÉS, G. PRILAUX, A. JACQUES, *L'archéologie de la Grande Guerre*, 2008.
- M. FERRO, *La Grande Guerre*, Gallimard, collection Folio Histoire, Paris, 1990.
- J. KEEGAN, *La Première Guerre mondiale*, Perrin, Paris, 2003.
- P. MIQUEL, *La Grande Guerre*, Fayard, Paris, 1983.
- N. OFFENSTADT, *Le Chemin des Dames, de l'événement à la mémoire*, Paris, Stock 2004.
- A. PROST, « *Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?* », in Nora P. *Les lieux de mémoire*, tome I, La République, Paris, Gallimard, 1986 p. 195-225.
- A. PROST, *Verdun*, in Nora. P., *les lieux de mémoire*, tome II la Nation, p. 111-141, Paris, Gallimard, 1986.
- A. PROST, *La Grande guerre des historiens*, in *Les Collections de l'Histoire*, n° 21, oct-déc 2003.
- A. PROST, *Les anciens combattants*, Gallimard, 1977.
- A. PROST, J. WINTER, *Penser la Grande Guerre*, Éditions du Seuil, Points Histoire, 2004.
- H. PUISEUX, *Les figures de la guerre : représentations et sensibilités. 1839-1996*, Gallimard, 1997.
- P. RENOUVIN, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale (1904-1918)*, PUF, collection Peuples et civilisations, Paris 1969.
- D. ROI et P. ROI, *Autour de monuments aux morts pacifistes*, Paris, 1999
- M. WINOCK, *1914-1918*, Paris, Perrin, 1998.
- J. WINTER, *Les poètes combattants de la Grande Guerre : une nouvelle forme du sacré*, in *Guerre et cultures*, Armand Colin, 1984.

Filmographie

Abel GANCE, *J'accuse*, 1918. ➤
Léon POIRIER, *Verdun, visions d'histoire*, 1928. ➤
Lewis MILESTONE, *A l'ouest, rien de nouveau*, 1930.
Howard HUGUES, *Hell's angels*, 1930. ➤
Jean RENOIR, *La Grande Illusion*, 1937. ➤
Howard HAWKS, *Sergent York*, 1941. ➤
Stanley KUBRICK, *Les Sentiers de la gloire*, 1957. ➤
Mario MONICELLI, *La Grande Guerre*, 1959. ➤
Dalton TRUMBO, *Johnny s'en va t'en guerre*, 1971. ➤
Bertrand TAVERNIER, *Capitaine Conan*, 1996. ➤
François DUPEYRON, *La Chambre des officiers*, 2001. ➤
Jean-Pierre JEUNET, *Un long dimanche de fiançailles*, 2004. ➤
Christian CARION, *Joyeux Noël*, 2005. ➤
Gabriel LE BOMIN, *Les Fragments d'Antonin*, 2006.

Les musées du Ministère de la Défense

Ile-de-France :

Musée de l'Armée, Paris, Hôtel des Invalides
Musée de l'Air et de l'Espace, Paris, aéroport du Bourget
Musée national de la Marine, Paris, Palais de Chaillot
Musée du service de santé des armées, Paris, Val de Grâce
Musée de la Gendarmerie nationale, Melun

Nord-Ouest

Musée national de la Marine, Brest
Musée national de la Marine, Port-Louis
Musée du Souvenir, St-Cyr-Couëtquidan
Musée des transmissions, Cessac-Savigné
Musée de l'arme blindée cavalerie, Saumur
Musée des blindés, Saumur
Musée du matériel, Bourges
Musée du Génie, Angers
Musée du Train et d'équipage militaire, Tours

Sud

Musée national de la Marine, Toulon
Musée de l'Artillerie, Draguignan
Musée des troupes de Marine, Fréjus
Musée de l'Infanterie, Montpellier
Musée de la Légion étrangère, Aubagne

Sud-Est

Musée des troupes de montagne, Grenoble
Musée des anciens enfants de troupe, Autun

Sud-Ouest

Musée national de la Marine, Rochefort
Musée de l'ancienne école de médecine navale, Rochefort
Musée des Sous-Officiers, Saint Maixent
Musée des parachutistes, Pau
Musée de l'aviation légère de l'armée de terre, Dax

Les autres musées en France

Le musée de la Grande Guerre à Meaux
Musée franco-américain de Blérancourt
Somme 1916, Albert
Salle du Commandement Unique, Mairie de Doullens
Musée Franco-australien, Villers-Bretonneux
Musée de La Villeneuve-les-Convers
Historial de Péronne

Les musées sur la Première Guerre dans les autres pays impliqués

Belgique :

Flanders Fields Museum d'Ypres

Canada :

Musée canadien de la Guerre
The Provincial Museum of Alberta

Grande-Bretagne et Etats du Commonwealth

Imperial War Museum

Sites internet

On trouvera sur le site des « *Chemins de mémoire* » du Ministère de la Défense une bibliographie très complète par lieu ou par nom de personnage.

On pourra aussi se reporter aux archives conservées au Service historique de la défense de Vincennes et au site intitulé « *Mémoire des Hommes* » créé par la direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) du Ministère de la Défense où se trouvent réunies et numérisées les archives de toutes les unités engagées dans ce conflit.

On pourra aussi consulter la bibliographie alphabétique mise au point par le Collectif de Recherches International et de Débat sur la Guerre 1914-1918.